



Mairie de La Mole



Monsieur Vincent MORISSE
Président de la Communauté de Communes
du Golfe de Saint-Tropez
Hôtel communautaire
2 rue Blaise Pascal
83310 COGOLIN

LRAR

N/Réf : RC/CR/VS/18-199

Objet : Avis sur le projet SCoT.

La Mole,
Le 10 décembre 2018.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation pour avis sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez, voici les modifications à prendre en compte pour le territoire de La Mole :

- Conserver la constructibilité des quartiers du Pommier et de Gratué (cf Annexe 1),
- Poursuivre la piste cyclable jusqu'à La Mole,
- Inscrire la zone Nm dite du Magnan (cf Annexe 2),
- Inscrire les zones « verte et bleue » le long de la ripisylve de « la Mole » et de « la Verne » en EBC,
- Supprimer la zone UM à l'entrée Ouest de la Mole (cf Annexe 3),
- Etendre la zone de constructibilité de la plateforme de compostage et de la déchèterie pour permettre leur agrandissement (cf Annexe 4),
- Pour la carrière, signaler l'ouverture de ce site au dépôt des déchets de construction autorisé par Monsieur le Préfet ;
- Signaler l'entrée du Golfe de Saint-Tropez sur le territoire de La Mole (à l'entrée du village).

En ce qui concerne les autres points du projet, ceux-ci n'appellent aucune remarque de notre part.

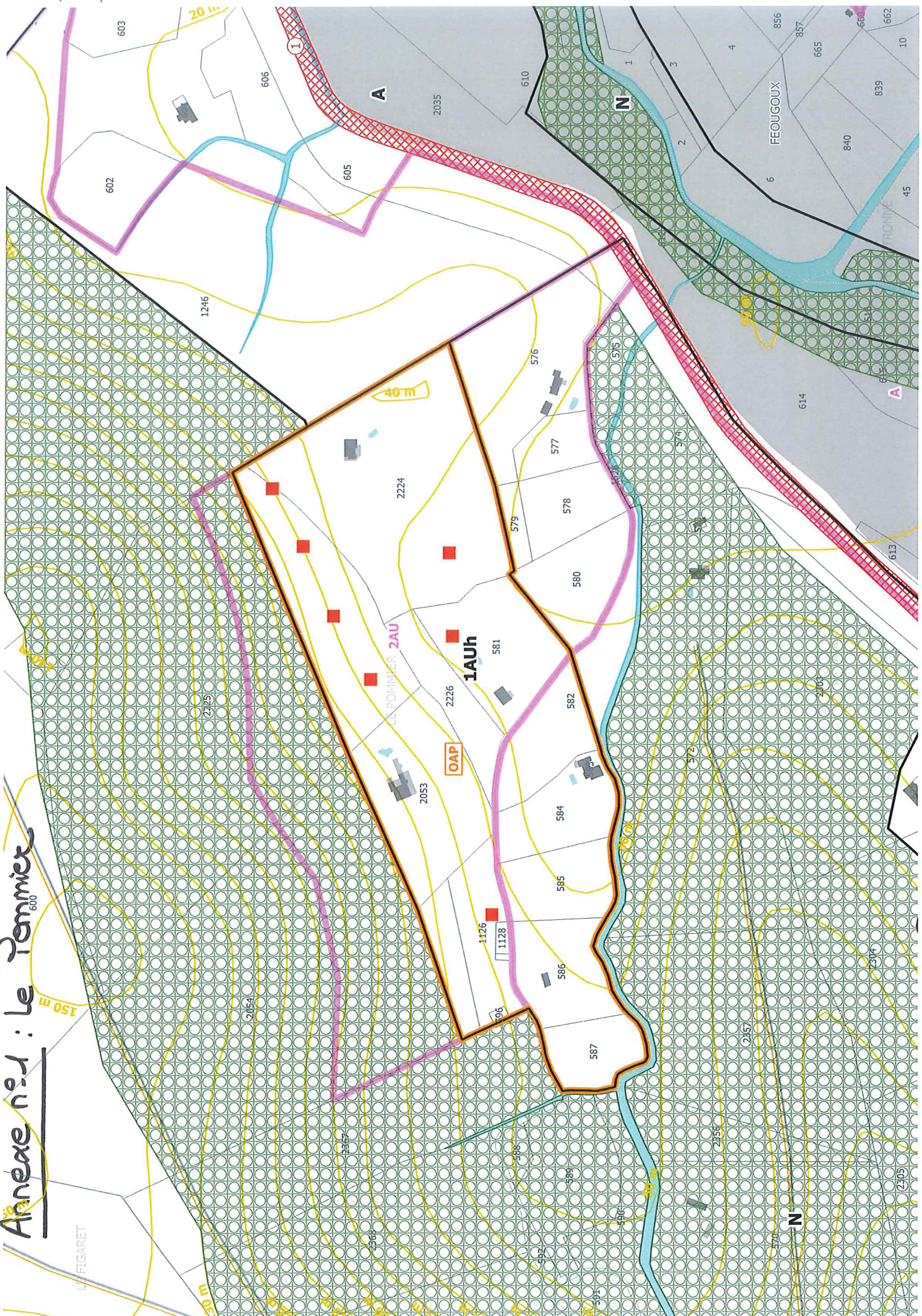
Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Raymond CAZAUBON.

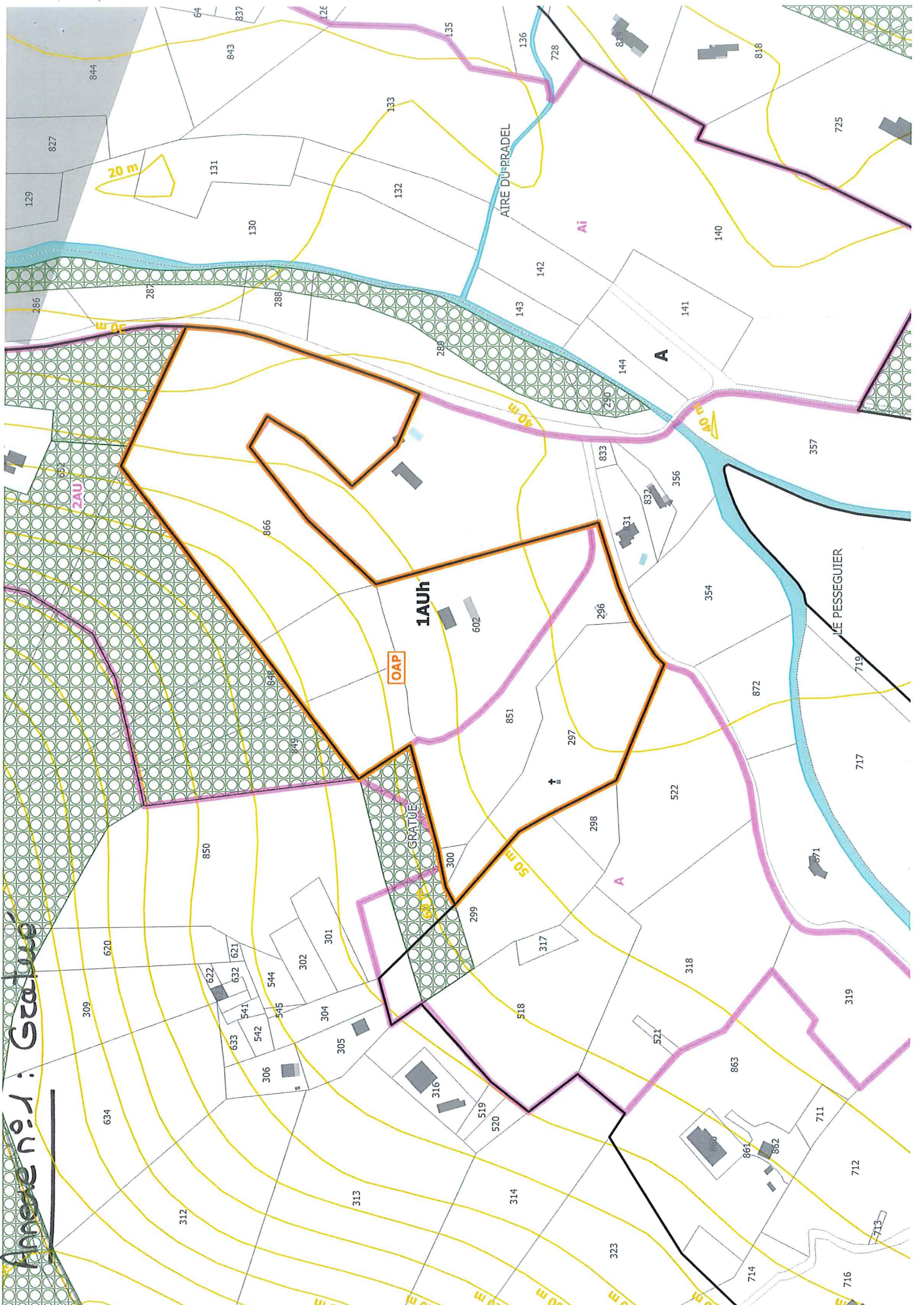


Hôtel de Ville – Place de la Mairie – 83310 LA MOLE
Tél. 04 94 40 05 80 / Fax. 04 94 49 55 24
Email : contact@mairie-lamole.fr
Site internet : www.mairie-lamole.fr

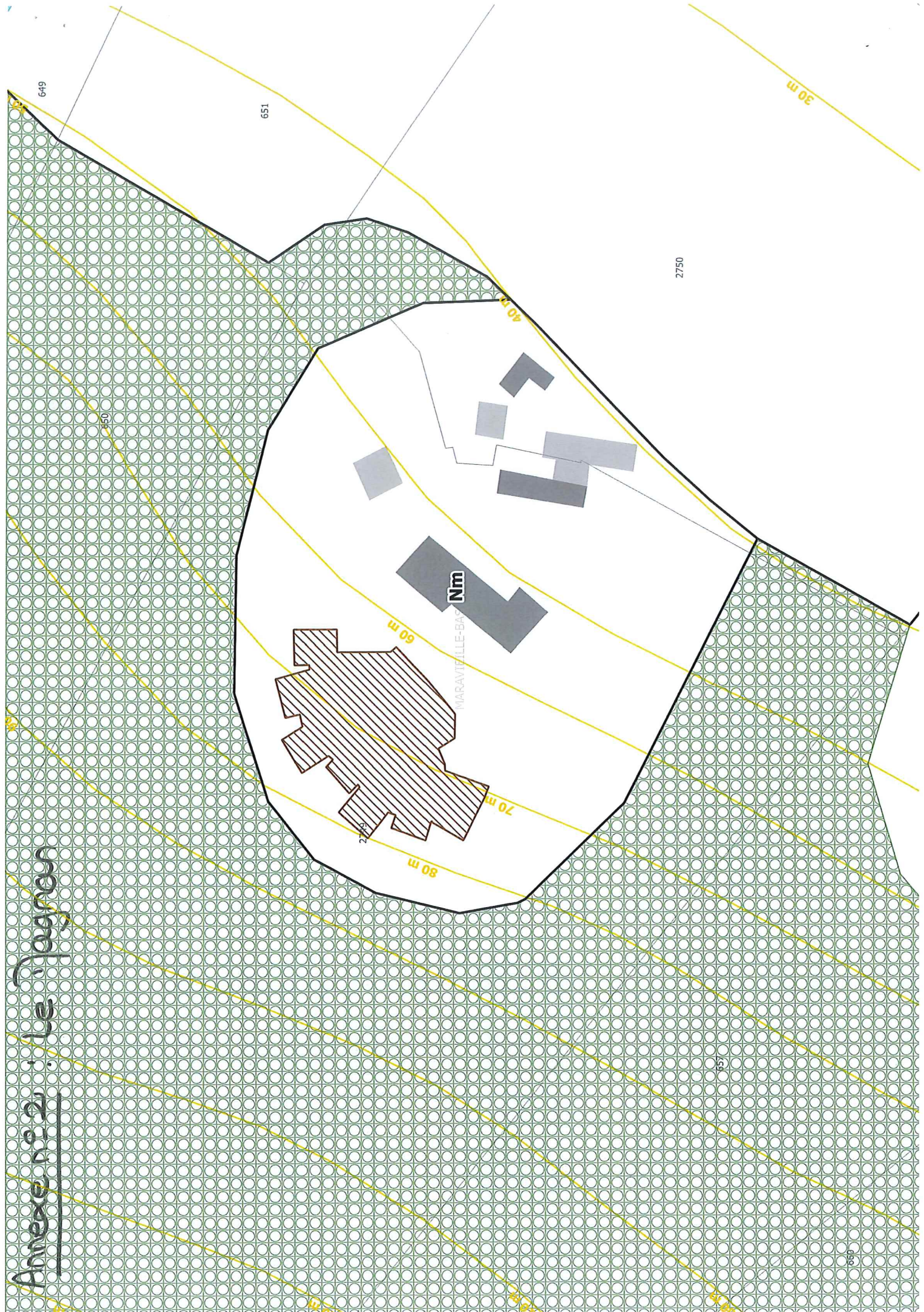
Anexe n°1 : Le Pommier



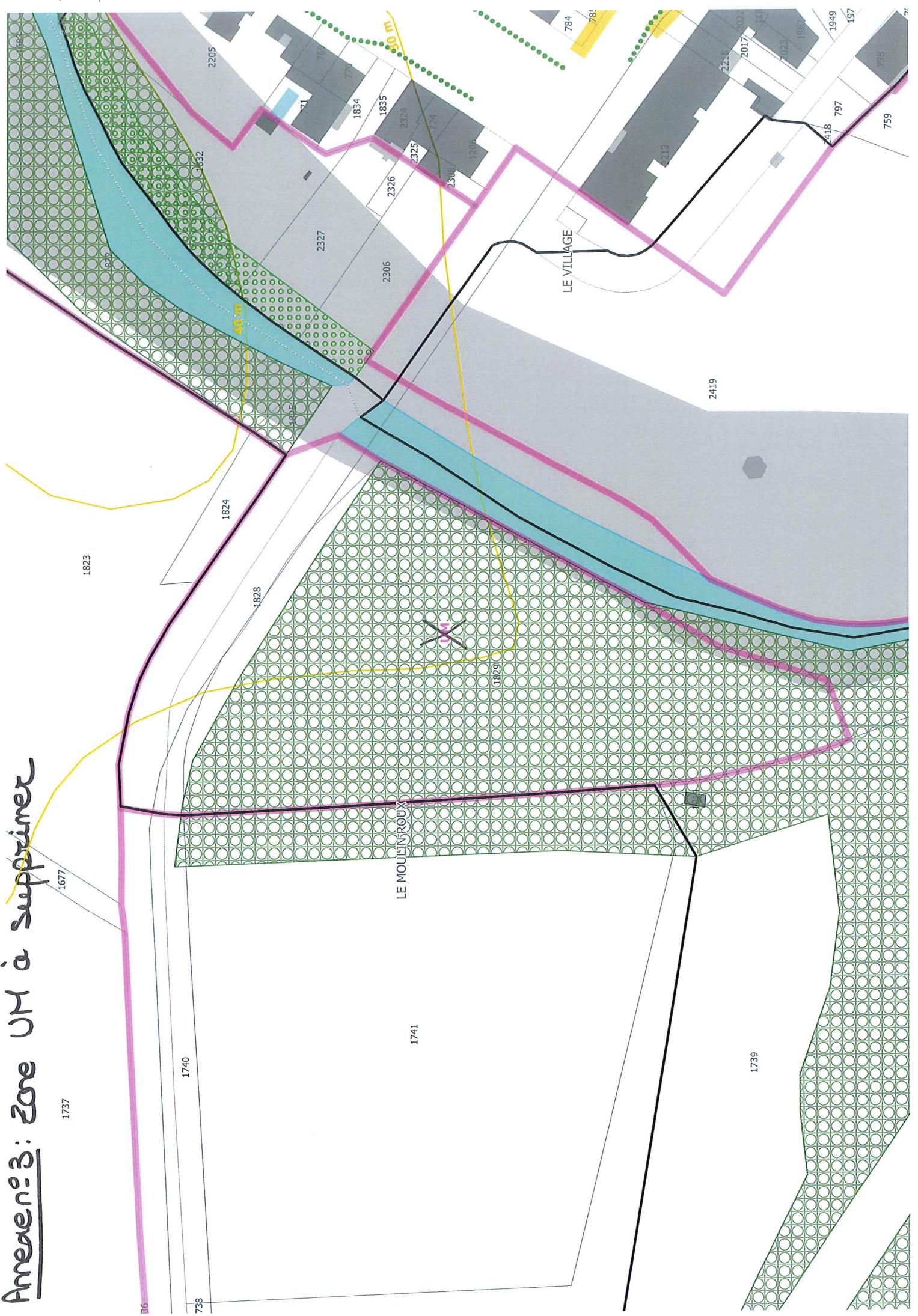
Annexe n°1: Gratue



Annexe n° 2 : Le Jaeger



Annexe n°3: Zone UM à supprimer



Annexe n° 4 : Pôle déchets

